

DEMANDE D'INTERVENTION D'UN PROFESSEUR RESSOURCE pour un élève du 1^{er} degré

Date de la demande

INFORMATIONS – ÉCOLE

Nom de l'IEN

(Transmettre pour information la demande d'intervention PR à l'IEN de circonscription)

Circonscription / arrondissement

Premier degré : maternelle élémentaire Primaire : REP REP +

Nom de l'école

Adresse

Nom du directeur

Téléphone

Courriel

Nom de l'enseignant

Téléphone

Courriel :

Noms et coordonnées

Psychologue scolaire

Téléphone

Courriel :

Médecin scolaire

Téléphone

Courriel

Si reconnaissance MDPH,

Enseignant référent handicap

(Transmettre pour information la demande d'intervention PR à l'ERSEH)

Courriel

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE

Date de naissance

Classe

INFORMATIONS - SUIVI DE L'ÉLÈVE

Suivi actuel existant au sein de l'établissement RASED R'ECOLE

Autre dispositif (à préciser)

L'élève bénéficie d'un PPRE PAP PAI

L'élève bénéficie d'un PPS / reconnaissance de handicap de la MDPH)

oui **Si oui**, avec notification D'aide humaine

D'aménagement pédagogique

De matériel pédagogique adapté

non Demande de reconnaissance MDPH en cours

Aides extérieures actuelles :

Thérapeutique, soins oui non

Sur le temps scolaire oui

non Demande(s) en attente (à préciser) :

Autres demandes en cours ou passées :

EMASCO Date Nom du référent d'intervention

Pôle élève Date

Chargé de mission autisme Date Nom

Conseiller pédagogique de circonscription Date Nom

OBJET DE LA DEMANDE

Description des difficultés rencontrées en classe en précisant les adaptations déjà mises en place (apprentissage, autonomie, interactions sociales et communication, rapport au cadre...) :

Attendus de l'intervention d'un professeur ressource :

EMPLOI DU TEMPS DE L'ÉLÈVE

Document à joindre à toute demande d'intervention d'un professeur ressource

L'emploi du temps doit indiquer les horaires :

- des interventions du RASED, de R'ECOLE ;
- des interventions de professeurs de la ville de Paris (PVP) ;
- des suivis thérapeutiques, soins ;
- tout autre élément impactant le temps de présence de l'élève en classe (piscine, sortie cinéma...) ;
- de l'accompagnement par un AESH

Si notification d'aide humaine MDPH :

NOM de l'accompagnant

Si l'élève a bénéficié de l'intervention d'un AESH de la Brigade d'Accompagnement Mobile (BAM) :

NOM de l'accompagnant (BAM)

	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI
LUNDI			
MARDI			
MERCREDI			
JEUDI			
VENDREDI			

Rappel : Le directeur d'école doit informer la famille de cette demande d'intervention auprès de l'élève.

Nom (ou signature numérique) du directeur